



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

L'an deux mille quatorze le vingt cinq avril à dix sept heures, *le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Député du Var.*

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
63	63	62

Objet de la délibération:
Budget primitif 2014

PRÉSENTS :

AUDIBERT-TROIN Olivier, PIANETTI Claude, LECOINTE Jacques, ALEMAGNA Claude, PARLANTI Alain, CHILINI Bernard, BOYER Liliane, MARCY Valérie, PIERRUGUES Gérald, GALLIANO Gilbert, GRAS Raymond, MARTIN Hugues, MARIA Daniel, MATRAS Fabien, FANELLI Nicole, ROUVIER Georges, BALDECCHI Serge, BACQUET Yves, CARRIERE Christophe, AMBROSINO Franck, AMOROSO Anne-Marie, BOUCHER Alain, BOUZEREAU Gilbert, CARZOLI Max, CAYMARIS Alain, CERET Stéphane, CHALOT-FOURNET Christine, CHARDES Bernard, COLLOMBAT Caroline, COLOMBANI Anne-Marie, DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FIORINI Francine, FRANCIN Sylvie, GONZALES Nathalie, GUELLATI Malika, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LE POULAIN Yves, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, MENET André, MICHEL Jacques, MOMBAZET Jean-Pierre, NICOLETTI Christine, PELASSY Michèle, PESCE Thierry, PREMOSELLI Christine, REGAZZETTI Francine, REIG Laure, ROUX Régis, RUDNIK Thierry, SANTONI Jean-Daniel, SENES Sylvain, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain

REPRESENTES

Jutta AUGUIN pouvoir à André MENET, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER

ABSENTE :

VECCHIO Valérie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Transmis le : 22.11.2014

Au Représentant de l'État,
conformément aux dispositions
de la loi du 2 mars 1982

Communauté d'Agglomération
Dracénoise
Affiché le 22.11.2014.....

Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

L'analyse rétrospective de la situation financière de la CAD

L'analyse rétrospective permet de dégager les tendances de fond d'une trajectoire financière. Dans la perspective d'en apprécier de façon claire les orientations, il est proposé d'en détailler les principaux indicateurs que sont l'évolution de l'épargne brute et la capacité de désendettement.

δ L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la section d'investissement sans recourir à l'emprunt.

A ce titre, il a une grande importance pour la santé financière de notre établissement.

δ La capacité de désendettement est l'indicateur de soutenabilité de nos finances, puisqu'il rapporte le stock de dette à l'épargne brute. Autrement dit, il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la CAD pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Une capacité de désendettement supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, indique une situation de fragilité pour les finances publiques.

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Recettes réelles de F	37 755 175	40 025 989	46 050 244	49 739 990	50 209 644	52 213 811
Dépenses réelles de F. (hors intérêts de la dette)	33 081 364	35 440 259	39 917 420	44 211 389	45 444 326	48 068 863
Intérêts de la dette	564 103	508 885	464 958	676 666	495 455	684 728
Epargne de gestion	5 237 915	5 094 615	6 597 782	6 205 267	5 260 772	4 829 676
Intérêts de la dette	564 103	508 885	464 958	676 666	495 455	684 728
Epargne Brute (CAF)	4 673 812	4 585 730	6 132 824	5 528 601	4 765 318	4 144 947
Taux d'épargne brute	12,38%	11,46%	13,32%	11,12%	9,49%	7,94%
Capital de la dette	662 974	711 485	803 367	894 785	1 034 394	1 379 469
Epargne nette (CAF nette)	4 010 837	3 874 245	5 329 457	4 633 816	3 730 923	2 765 479
Encours de dette (au 31/12)	11 467 130	12 415 645	14 028 167	14 223 012	21 488 618	26 774 409
Capacité de désendettement (en années)	2,45	2,71	2,29	2,57	4,51	6,46

Les premiers éléments de bilan de l'exercice 2013

Pour l'essentiel, nos prévisions en matière de recettes (fiscalité, produit des domaines...) ont été respectées et celles relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont été revues à la baisse (-100K€).

S'agissant des dépenses, le taux de consommation des crédits a respecté les enveloppes allouées.

Notre résultat de fonctionnement pour l'exercice 2013 fait ressortir un excédent de 1,2M€.

Pour la section d'investissement (y compris la couverture des reports), le résultat est également excédentaire de 541K€.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

(y compris opérations non budgétaires d'affectation à l'investissement)

Budget budget principal + OM	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2 (art, 1068)	Solde d'exécution 2013 3	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-1 055 229,14		5 757 128,04	4 701 898,90
FONCTIONNEMENT	7 234 620,63		1 232 413,52	8 467 034,15
TOTAL	6 179 391,49	0,00	6 989 541,56	13 168 933,05

Solde des R.A.R -4 160 790,93
Excédent de financement 541 107,97

Le contexte macro-économique du budget primitif 2014

Après plusieurs années de craintes sur le financement des investissements, c'est désormais le budget de fonctionnement qui est sous pression avec les baisses des concours de l'Etat. 2014 sera encore marquée par les corrections de la dernière réforme fiscale et la montée en charge de la péréquation horizontale qui vise à corriger les écarts de richesse fiscale entre collectivités.

L'effet ciseaux, c'est-à-dire l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement s'accroîtra en 2014. Côté recettes, les collectivités vont devoir faire face à la réduction inévitée des concours de l'Etat (-1,5 milliard en 2014 et -1,5 milliard à nouveau en 2015), et à une probable réduction des subventions.

Le nouveau barème de base minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE) pourrait lui aussi réserver quelques surprises.

Côté dépenses, il faudra assumer notamment cette année la hausse de la TVA, le coût induit de la réforme des rythmes scolaires sur le transport scolaire notamment. Tout cela sur fond de mise en place de la dématérialisation des échanges à marche forcée et de basculement à la norme bancaire SEPA dès février.

Des incertitudes existent également dans le chantier de la refonte du calcul et de l'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) annoncée par la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu. Un chantier qui présente toutefois de nombreux obstacles. L'idée consistant à déconstruire le dispositif actuel pour renforcer la péréquation verticale entre collectivités et « ajouter des critères de justice ».

Il faudra également, dès 2014, se préparer à répondre à l'obligation de se doter d'un schéma de mutualisation des services. En outre, il convient d'observer que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles introduit un coefficient de mutualisation dans l'attribution de la dotation d'intercommunalité.

En revanche, point positif, le problème de financement des investissements semble dépassé, même si les petites communes rencontrent toujours des difficultés à trouver des financements adaptés à leurs besoins dans le marché bancaire.

De fait, la montée en charge de la Banque postale, l'évolution des critères de prêts de la Caisse des dépôts et la future émission de l'Agence France locale à venir en fin d'année sont autant de points rassurants dans ce domaine, même si, traditionnellement, on observe plutôt une pause dans les investissements lors des premières années de mandat ...

Enfin, l'année s'achèvera sur le lancement d'un chantier sans doute aussi périlleux que celui de la réforme de la DGF : l'expérimentation dans 5 départements de la révision des valeurs locatives sur les logements.

C'est ainsi à la lumière de ce contexte national extrêmement contraint et compte-tenu de la faible progression des produits (impôts, dotations et compensations) et de la volonté de contrôler très strictement les dépenses (charges de personnel, charges générales, subventions, annuité de la dette), que le projet de budget prévisionnel de la CAD a été établi.

Le projet de budget primitif pour 2014

Un contexte local également contraint

Le projet de budget 2014 proposé au vote est un budget de transition. Toutefois, en termes d'analyse, deux éléments sont à prendre en considération :

- L'extension du périmètre de la CAD avec les 3 nouvelles communes (Salernes, Saint Antonin, Sillans la cascade) qui génère un surcroît de recettes et de dépenses ;
- L'entrée en fonction de nouveaux équipements (pôle culturel Chabran, pépinière d'entreprises), l'exercice effectif de la gestion des zones d'activité économique (ZAE) qui induisent également des mouvements supplémentaires en recettes et dépenses.

En fonctionnement, suivant un processus engagé depuis 2 ans, les principales mesures proposées portent sur la maîtrise des charges de fonctionnement, condition indispensable pour continuer à financer la réalisation des équipements structurants nécessaires à la Dracénie.

- Ø Ramassage des déchets verts en porte à porte,
- Ø Extension des heures d'ouvertures des déchèteries,
- Ø Ouverture du pôle culturel Chabran,
- Ø Prévention et sécurité extension des interventions des médiateurs sociaux...

Le processus de limitation des dépenses de fonctionnement repose principalement sur les axes suivants :

- La politique en matière de personnel, fondée sur l'absence de recrutement à l'exception des secteurs prioritaires impactés par la réorganisation de notre institution, et les services nouveaux,
- La poursuite d'une gestion de la dette prudente. La faiblesse historique des taux d'intérêts permet de souscrire des emprunts nouveaux à des conditions plus avantageuses et de rendre certains arbitrages sur les dossiers en cours,
- Le niveau des subventions versées aux associations est aujourd'hui réinterrogé, à la lumière des restrictions de recettes observées.

En matière d'investissement, la section d'investissement permet de parachever les projets en cours tout en initiant une stratégie patrimoniale d'investissements destinés à réduire les dépenses de fonctionnement.

Il est à noter que ces réalisations intègrent des exigences de développement durable avec l'inscription dans nos marchés de clauses environnementales et sociales. Cette exigence est un objectif transversal, présent dans l'ensemble de nos grands projets et actions.

En conclusion, pour 2014, La CAD s'engage en faveur du développement du service public par la mise en fonctionnement de nouveaux équipements ou services tels par exemple :

- Travaux forêt : 662 720€,
- Achats composteurs et bacs : 150 000€,
- Stratégie patrimoniale : 2 245 000€,
- Fonds de concours du Muy : 500 000€,
- Achèvement du pôle culturel Chabran : 5 200 000€,
- Aménagement Tour de Taradel : 55 000€,
- Logement : 3 640 725€,

La section de fonctionnement du budget 2014

Les recettes de fonctionnement

Sans recul sur les nouvelles données fiscales, nous devons cette année encore bâtir un projet de budget en regard des recettes, notamment fiscales, en accent les arbitrages sur nos dépenses.

Nous pouvons à ce jour compter sur un potentiel de croissance des bases de CFE, de FNB et de TH, ce qui génère sans augmentation de taux, un produit supérieur de 1,6M€ à celui perçu en 2013 (à périmètre constant), pour atteindre 18,8M€ pour 17,2M€ en 2013.

Le taux de TEOM reste inchangé à 12% (taux unique depuis 2008), avec pour les 3 communes ayant rejoint la CAD, un lissage sur 2 ans. Seul l'accroissement des bases est retenu. Nous constatons cette année une plus faible progression des bases (+1,53%), pour un produit TEOM 2014 de : 15,4M€ (à périmètre constant).

Le montant total des dotations et compensations a été notifié après le vote de la loi de finances, et fixe notamment l'évolution de la DGF au regard du Potentiel Fiscal Intercommunal Agrégé (PFIA), du Fonds de Péréquation horizontale Intercommunale et Communale (FPIC) ainsi que des modalités de garanties. Pour 2014, ce produit est notifié à 10,4M€ contre 10,3M€ en 2013.

Les produits du domaine, les autres produits de gestion courante, les atténuations de charges et les recettes exceptionnelles sont évaluées à un montant équivalent à celui observé en 2013.

Ainsi, le montant des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de 56M€ (hors reprise des résultats). (Montant 2013 : 44,5M€), impliquant donc une reprise anticipée des résultats de 1,7M€ sur 8,4M€ de résultat cumulé.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales (chapitre 011)

Ces dépenses comprennent l'ensemble des achats de fournitures et prestations de service nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité et de ses services.

Compte tenu de l'inflation d'une part, des efforts de gestion et de rationalisation d'autre part, l'augmentation des dépenses peut être estimé à + 8%, par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2013, hors services nouveaux et extension du périmètre communautaire.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Comme nous le faisons depuis plusieurs exercices le chapitre des charges de personnel est identifié et fait l'objet d'une présentation particulière.

En effet, nous faisons alors ressortir les différents éléments qui impactent cette masse budgétaire :

- Le GVT (+1,5%) : 175K€
- Les recrutements
 - Nouveaux : 129K€
 - Ouverture du Pôle culturel Chabran : 414K€
- Les relèvements de cotisations +160K€
- Les transferts de personnel, suite à l'extension du périmètre : 118K€

Les charges financières (chapitre 66)

Ce poste marque une augmentation mesurée sous l'action conjuguée de nos besoins de

financement et de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Pour 2014, la prévision est estimée à 836K€.

Ainsi, le montant des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2014 pourrait être d'environ 57,6M€ (Montant 2013 : 47,2M€)

La section d'investissement du budget 2014

Les dépenses d'investissement

Les dépenses comprennent les dépenses financières et les dépenses d'équipement.

Les dépenses financières

Les dépenses de remboursement du capital de la dette s'établissent à 1,69M€, contre 1,33K€ en 2013, avec un encours de dette prévisionnel inférieur à 26,5M€ au 1er janvier 2014, soit une capacité de désendettement de 6,4 années.

Les dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement pourrait être de l'ordre de 18,6M€. Ce montant comprend :

- les dépenses récurrentes destinées au maintien en état ou amélioration du patrimoine et aux acquisitions nécessaires, pour 5M€,
- les dépenses liées aux projets en cours pour 11,4M€,
- les dépenses liées aux opérations nouvelles pour 2,2M€.

Au total, la section d'investissement pourrait atteindre un total de 34,5M€ (dont restes à réaliser).

Les recettes d'investissement

Ces recettes comprennent l'autofinancement prévisionnel (amortissement 3,8M€), les dotations et subventions, les emprunts nouveaux et les autres recettes d'investissement.

Les dotations et subventions

La principale dotation d'investissement est le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui est estimé en 2014 à un montant proche de 3M€. A cette somme, il y a lieu d'ajouter les subventions attendues de l'État, de la Région et du Département pour un montant estimé à 6,8M€, dont 2,6M€ de remboursement par le conseil général des travaux de construction du bâtiment devant accueillir les archives départementales au sein du pôle culturel Chabran.

Les emprunts nouveaux

Pour financer la section d'investissement, l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section est estimé à 11,7M€.

L'annuité de la dette est estimée à 2,5M€ en 2014.

BUDGET TRANSPORT :

En 2014, comme en 2013 il n'y aura pas de subvention attendue du budget principal. En 2013 nous n'avons pas versé cette subvention préférant utiliser une partie de l'excédent et comptant sur la hausse du produit du VT après la hausse de son taux passant de 0,6% à 0,8%. Pour 2014, ce budget annexe devant être équilibré financièrement verra le taux de versement transport porté à 1% dès le mois de juillet. (Pop° > à 100 000 = passage à 1% = +1,1M€// à 2013)

le bilan cumulé des années antérieures fait ressortir un excédent qui s'élève aujourd'hui à 1M€ et représente 15% du budget de fonctionnement (un peu plus d'un mois de trésorerie), il doit donc être maintenu à ce niveau.

La politique tarifaire est extrêmement volontariste, ce qui entraîne une distorsion structurelle entre les dépenses et les recettes. Cela fait basculer l'exploitation de ce service d'un fonctionnement commercial vers un fonctionnement dont le financement est assuré par la fiscalité.

BUDGET OFFICE DU TOURISME :

Les dépenses augmentent de 9,34% par rapport au BP 2013.

Ce projet de budget primitif s'équilibre grâce à l'inscription d'une subvention du budget général de 654K€.

Hors affectation des résultats, les recettes augmentent de 6,4% (+13K€) par rapport au BP 2013.

Depuis l'instauration de la taxe de séjour en 2012, cette recette est peu évolutive (242K€ en 2012 et 243K€ en 2013). La tarification reste identique à celle des années précédentes.

Quel horizon pour le prochain mandat

Au niveau local

Pour faire face à ces contraintes encore plus marquées, nous devons :

- Rationaliser nos interventions. Pour ce faire les démarches de mutualisations seront nécessairement mises en œuvre, encouragées par la création du coefficient de mutualisation des services par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Ce coefficient, qui figure désormais au code général des collectivités territoriales, mesure le degré de mutualisation atteint par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres grâce à la mise en commun d'agents et/ou de services.

La prise en compte du coefficient de mutualisation des services dans l'établissement de la DGF des communes et des EPCI demeure incertaine. Toutefois, le troisième volet de l'actuelle réforme de la décentralisation prévoit la création d'une dotation de mutualisation correspondant à 10% de la DGF des EPCI ce qui induirait pour notre EPCI une variable d'1M€ environ (10,4M€ de DGF en 2014).

- Agir sur la fiscalité, dans un contexte très contraint. Ainsi, plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà possibles autour de la création d'un pacte fiscal et financier et de l'optimisation des bases fiscales communales et intercommunales. Dans ce contexte, nous pouvons également suggérer de réfléchir sur de la redistribution financière opérée par la CAD au profit de ses communes membres (AC, DSC, fonds de concours), afin de tenter d'améliorer notre coefficient d'intégration fiscal (CIF) et partant notre DGF.

- Redéfinir le rôle de l'intercommunalité en matière :

- de domaine d'intervention arbitrante entre projets (risques inondations, aménagement du territoire...) ou gestion,
- de périmètre (nombre de communes),
- d'intérêt communautaire (quelles compétences ?),
- gouvernance,
- mutualisation,

dans le but d'optimiser le fonctionnement et l'efficacité du service rendu.

Quelle capacité financière pour notre agglomération ?

Toutefois, au regard des tendances macro-économiques observées et des projections réalistes que nous pouvons réaliser, la maîtrise rigoureuse de nos ratios fondamentaux restent prioritaires pour les exercices à venir. De fait, la gestion rigoureuse doit être maintenue, avec des objectifs de stabilité ou de faible progression des masses budgétaires consacrées au fonctionnement.

Pour favoriser le financement par l'épargne de nos projets d'investissement et maintenir durablement les capacités financières, la réussite d'un programme de maîtrise de nos charges de fonctionnement est indispensable.

Il est également essentiel de maintenir notre objectif de conserver une capacité de désendettement maîtrisée. Depuis deux années maintenant les taux courts sont particulièrement favorables à cette démarche. Cependant, rien n'indique que la tendance soit durable.

Sur les prochains exercices, l'accent devra donc être mis sur une maîtrise de l'endettement. La collectivité doit également améliorer ses financements externes par une recherche systématique de cofinancement de ses projets en relation avec ses partenaires habituels (Europe, État, Région, Département,...) et envisager d'autres sources extérieures (mécénat).

Cette capacité financière doit être déterminée rapidement car notre projet d'agglomération doit être élaboré à la lumière de notre capacité d'intervention pluriannuelle. De celle-ci découleront les choix qui devront être opérés sur nos investissements, en arbitrant entre :

- Les investissements (productifs) générateurs de recettes,
- Les investissements générateurs d'économies sur nos dépenses de fonctionnement (ex. PCET),
- Les investissements créateurs de services nouveaux et de dépenses nouvelles.

Ainsi présenté, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour l'exercice 2014, s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 64 389 679,13€
- En section d'investissement à la somme de : 35 160 550,99€

BUDGETS ANNEXES

Le budget des Transports s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 8 278 209,16€
- En section d'investissement à la somme de : 1 176 265,31€

Le budget du SPANC s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 166 951,35€
- En section d'investissement à la somme de : 14 100,00€

Le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

- En section de fonctionnement à la somme de : 1 239 071,00€

- En section d'investissement à la somme de : 194 714,00€

Le budget de la ZAC Chabran s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 10 000€
- En section d'investissement à la somme de : 10 000€

Le budget de la ZAC Ste Barbe s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 10 000€
- En section d'investissement à la somme de : 10 000€

Le budget de la ZAC Bréguières s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de : 10 000€
- En section d'investissement à la somme de : 10 000€

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- voter ces budgets, par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- approuver les différents budgets primitifs 2014 de la Communauté d'Agglomération ci-dessus présentés

Budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphan , DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, RUDNIK Thierry, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (AMBROSINO Franck), décide d'adopter cette délibération.

Budget transport :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphan , DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, RUDNIK Thierry, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (AMBROSINO Franck), décide d'adopter cette délibération.

Budget Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 18 contres (AMBROSINO Franck, BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphan , DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, RUDNIK Thierry, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) , décide d'adopter cette délibération.

Budget du SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphan , DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-

BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, RUDNIK Thierry, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (AMBROSINO Franck), décide d'adopter cette délibération.

Budget de la ZAC Chabran

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (AMBROSINO Franck, BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphane, DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (RUDNIK Thierry), décide d'adopter cette délibération.

Budget de la ZAC Ste Barbe

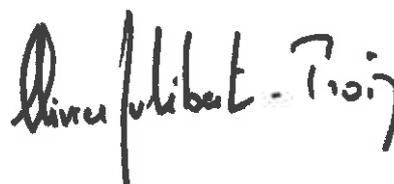
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (AMBROSINO Franck, BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphane, DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (RUDNIK Thierry), décide d'adopter cette délibération.

Budget de la ZAC Bréguières

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 17 contre (AMBROSINO Franck, BOUZEREAU Gilbert, CERET Stéphane, DUBOUIS Brigitte, DUFOUR Sophie, FRANCIN Sylvie, HAINAUT Alain, KOUJI-DECOURT Mathilde, LEROUX Florence, LOEW Grégory, MARCEL Frédéric, MARY-BOUZEREAU Sandrine, NICOLETTI Christine, PREMOSELLI Christine, SONNEVILLE David, STRAMBIO Richard, VIGIER Alain) et 1 abstention (RUDNIK Thierry), décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le vendredi 25 avril 2014

Olivier AUDIBERT-TROIN



Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.